

VACANCES SCOLAIRES

Réservations

Les réservations se font EXCLUSIVEMENT au siège de l'Union Saint-Bruno, 49 rue Brizard. Les familles devront se présenter au secrétariat. **Aucune inscription par courrier ne pourra être acceptée.**

Elles doivent IMPÉRATIVEMENT être accompagnées du règlement. Les dossiers incomplets présentés au secrétariat ne seront pas enregistrés.

Les modifications ou annulations sont impossibles après votre réservation.

Les sommes versées ne seront pas remboursées. (cf. - Article 8 du règlement intérieur de l'USB).

Journée type vacances

10h00	Accueil des jeunes
10h30 17h30	Activités et temps de restauration
17h30 18h00	Accueil des parents et départ des jeunes
FERMETURE IMPERATIVE À 18H00	

Les Activités

Elles sont réalisées en accord avec le projet éducatif et les projets pédagogiques que vous pouvez consulter sur le site de l'Union Saint-Bruno : www.saint-bruno.org.

Pour les vacances, les semaines sont organisés autour de thèmes et d'activités souhaités par les participants. A partir de ces thèmes les jeunes en accord avec les équipes d'animation mettent en place un planning à moyen terme pour concrétiser des projets.

Le matériel est fourni par l'Union Saint-Bruno.

VACANCES SCOLAIRES

Jours d'ouverture

Notre fonctionnement est basé sur le calendrier scolaire fourni par l'inspection académique de la Gironde.

Le Club Ados est donc ouvert aux dates suivantes :

Vacances d'Automne :

24-25-26-27-28-31 Octobre 2022

2-3-4 Novembre 2022

Vacances de Noël :

19-20-21-22-23 décembre 2022

Vacances d'Hiver :

4-5-6-7-8-9-10 Février 2023**

13-14-15-16-17 Février 2023

Vacances de Printemps :

10-11-12-13-14 Avril 2023

17-18-19-20-21 Avril 2023

Vacances d'été :

10-11-12-13 Juillet 2023

17-18-19-20-21 Juillet 2023

24-25-26-27-28 Juillet 2023**

** Formule séjour (voir flyer spécifique)

Tarifs : définis à partir de votre quotient familial.

Ce QF est calculé à partir de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 du foyer fiscal. En cas de vie maritale, les avis des deux parents sont obligatoires. Le quotient CAF n'est pas pris en compte.

Paiements

Les paiements s'effectuent au moment de l'inscription.

Vous pouvez échelonner le paiement en établissant plusieurs chèques.

Les chèques ANCV sont acceptés.